



ILRI
INTERNATIONAL
LIVESTOCK RESEARCH
INSTITUTE



Technologies for African
Agricultural Transformation



COMITÉ PASTORAL

BULLETIN D'INFORMATION PASTORALE

N° 57

Faits saillants

- ✓ Baisse des ressources fourragères ;
- ✓ Recrudescence des feux de brousse à Kolda ;
- ✓ Forte concentration du bétail dans la commune de Payar ;
- ✓ Forte affluence au niveau des forages ;
- ✓ Campagne de vaccination en cours.





SITUATION DES FEUX DE BROUSSE

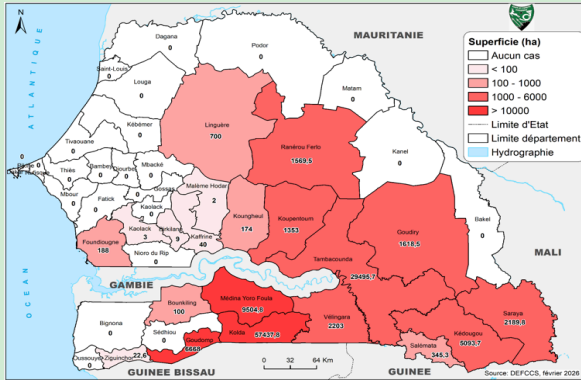


Figure 4 : répartition des superficies brûlées par département en février 2026

Entre le 1er et le 22 février 2026, **213** cas de feux ont été enregistrés, affectant une superficie de **118 717,8 ha**. Une hausse significative de la superficie brûlée est observée par rapport au mois de janvier (40 017,71 ha ont été brûlés pour 179 cas). Cette augmentation s'explique en partie par une recrudescence des feux dans le sud du pays, (Kolda, Sédhiou et Ziguinchor) où les superficies

parcourues atteignent **95 176,97 ha**, soit **47,04 %** de la superficie totale brûlée.

Ainsi, depuis le début de la campagne (17 octobre) jusqu'au 22 février 2026, le Sénégal a enregistré un cumul de 625 cas de feux ayant affecté une superficie de **234 805,57 ha** (annexe 2). La superficie mensuelle perdue en février correspond à **398 793 tonnes** de matière sèche brûlée, équivalent à la consommation journalière de 63,8 millions d'UBT.

Les régions les plus touchées en termes de superficie brûlée sont :

- Kolda: 88 330,35 ha pour 162 cas ;
- Tambacounda : 66 090,65 ha pour 162 cas ;
- Matam : 29 603,38 ha pour 57 cas.

La figure 4 présente la répartition des superficies brûlées par département au cours du mois.

Ouverture et entretien des Pare-feu

Entre le 1er et le 22 février 2026, 18,43 km de pare-feu ont été ouverts et 448,49 km entretenus.

Depuis le début de la campagne jusqu'au 22 février 2026, 499,67 km de pare-feu ont été ouverts et 725,71 km entretenus sur l'ensemble du territoire.

Traitement en feux précoces

Entre le 1er et le 22 février 2026, 2 824,29 ha de formations forestières et 16,7 km d'axes routiers ont été traités en feux précoces dans les régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor. Au 22 février 2026, 39 217,02 ha et 275,98 km d'axes routiers ont été traités en feux précoces sur l'ensemble du territoire.

ACCÈS À L'EAU

Sur un total de 1 373 forages dans la zone agrosylvopastorale, 1 333 sont en bon état, soit un taux de fonctionnalité de 97,09 %.

La brigade des puits et forages (BPF) de Louga enregistre le meilleur taux (98,03%), alors que celle de Ranérou Ferlo présente le plus faible taux (93,22%) (tableau 1).

Tableau 1 : Répartition des nouvelles pannes en Février 2026

Brigade des Puits et Forages	Nombre de Forages	Forages en panne	Forages en bon état	Taux de disponibilité %
Tambacounda	158	6	152	96,20
Matam	173	5	168	97,11
Kaffrine	227	8	219	96,47
Louga	153	3	150	98,03
Linguère	176	4	172	97,72
Ndioum	276	7	269	97,46
Ranérou Ferlo	59	4	55	93,22
Goudiry	151	3	148	98,01
Total	1373	40	1333	97,09

Il est fortement conseillé à la population de signaler sans délai toute panne aux services compétents tels que la Brigade des Puits et Forages (BPF), l'Office des Forages Ruraux (OFOR) ou la Délégation de Service Public (DSP) du département. Il est essentiel de se rapprocher de ces structures pour connaître les points d'eau disponibles et obtenir un appui technique en cas de dysfonctionnement.

SITUATION DES MARES

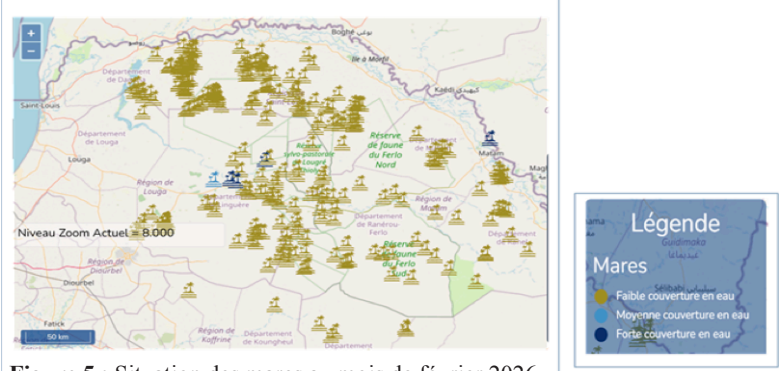


Figure 5 : Situation des mares au mois de février 2026

Au mois de février de 2026, la grande majorité des mares ont tari. Quelques-unes, dont certaines aménagées, principalement localisées dans les départements de Linguère et de Matam, conservent encore de l'eau à des niveaux moyens à forts (ex Mbaaye, Piterki, Tiguiere, ...).

PRINCIPALES SOURCES D'ABREUVEMENT

Les forages constituent la principale source d'abreuvement du bétail durant le mois de février 2026. Les fleuves et lacs ont permis l'abreuvement dans les localités aux abords du fleuve Sénégal. De plus, à Orkodjéré (Matam) et Galoya (Saint-Louis) certaines mares assurent encore l'abreuvement. Par ailleurs, à Ngabou (Tambacounda), des abreuvements à partir des puits ont été enregistrés.

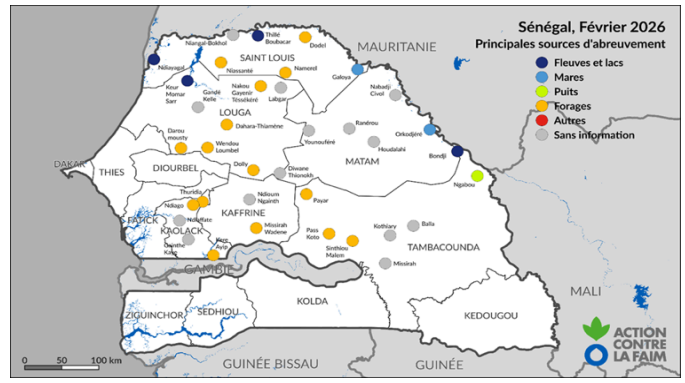


Figure 6 : Principales sources d'abreuvement du bétail en février 2026

CONCENTRATIONS ET MOUVEMENTS DU BÉTAIL

Cette période du mois de février correspondant à la saison sèche froide est marquée par l'amenuisement des produits post-récoltes pluviales et le tarissement des eaux de surface temporaires. Peu de mouvements du bétail ont été observés et les concentrations sont relativement centrées sur les zones de transit et d'accueil.

Des arrivées massives se poursuivent à Darou Mousty (Louga) en provenance des régions de Louga (Keur Momar Sarr), Thiès (Niakhène), Fatick et Diourbel. Par ailleurs, des départs massifs ont été observés depuis Galoya (Saint-Louis) en direction du Ferlo, plus au sud.

Sur l'ensemble du territoire, seule la zone de Payar (Tambacounda) enregistre de très fortes concentrations de bétail. Sur le reste, elles sont moyennes à fortes à l'exception de Diama (Saint-Louis), Orkodjéré (Matam), Missirah Wadène (Kaffrine) et Moudéry (Tamboucounda) où elles sont faibles à très faibles. Les mouvements observés correspondent à des descentes de transhumants. Toutefois, la pression reste

modérée, mais requiert une surveillance des corridors et des sites de transit pour prévenir les conflits d'usage et les sur pâturages. Des mesures opérationnelles prioritaires sont nécessaires sur l'abreuvement, la séparation des troupeaux à l'arrivée, et le suivi communautaire des flux pour maintenir l'équilibre ressources–cheptel.

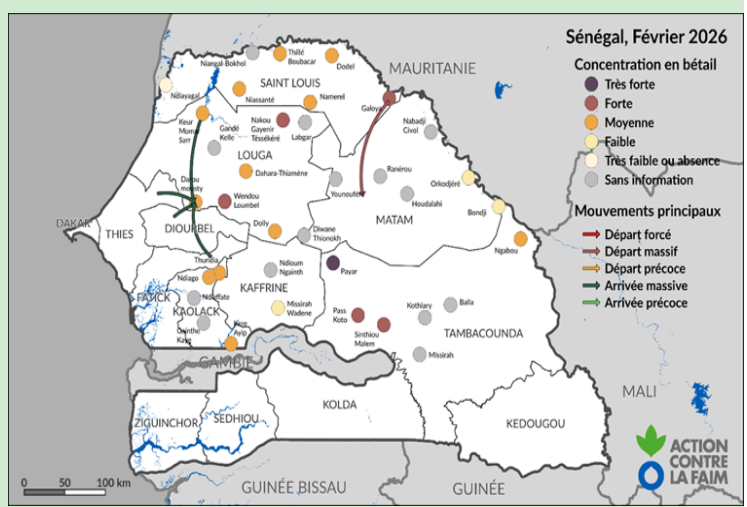


Figure 7 - Concentration en bétail et mouvements février 2026

VOL DE BÉTAIL



Les vols de bétail sur la période de février concernent une soixantaine de petits ruminants et une dizaine de bovins. Ces vols ont été signalés à Saint-Louis (Galoya), Louga (Darou Mousty, Dahra Thiamène), Kaolack (Ndiago) et Tambacounda (Ngabou). Toutefois, les zones sans informations révèlent un déficit de surveillance qui peut masquer des incidents non déclarés, limitant ainsi la capacité d'anticipation.

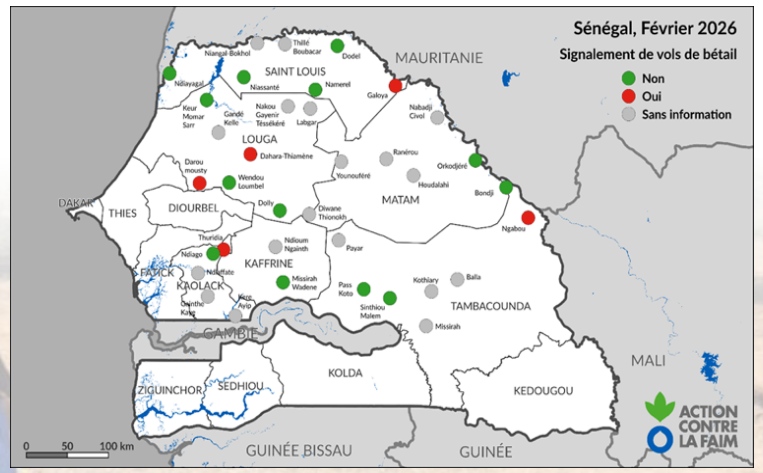


Figure 8 : Cas de vol de bétail février 2026



COMITÉ PASTORAL

SITUATION ZOOSANITAIRE

Au mois de février, 843 foyers de suspicions de maladies ont été rapportés sur un effectif sensible de 172 520 sujets dont 31 162 malades et 4 409 morts.

Les 5 pathologies dominantes sont :

- la pasteurellose bovine, ovine et caprine pour 195 foyers ;
- la clavelée variole caprine pour 89 foyers ;
- la fièvre aphteuse pour 68 foyers ;
- la gourme pour 65 foyers ;
- la maladie de Newcastle pour 57 foyers.

Durant cette période, 14 maladies ont été suspectées : la pasteurellose, la peste des petits ruminants, la fièvre aphteuse, la rage, la maladie de Newcastle, la clavelée, le botulisme, la dermatose nodulaire contagieuse bovine, la maladie de Gumboro, la fièvre de la vallée du Rift, la peste porcine africaine, le rouget du porc/PPA, l'intoxication alimentaire et la parvovirose canine.

Dans la zone sylvopastorale et de transit, 285 foyers de suspicions de maladies ont été rapportés sur un effectif sensible de 43 291 dont 3 705 malades et 1 374 morts soit un taux de mortalité de 3,17%.

Les mesures prises pour atténuer ces foyers sont :

- la saisie et la dénaturation d'organes impropres à la consommation ;
- la sensibilisation des éleveurs ;
- l'isolement et le traitement des malades ;
- la vaccination autour des foyers ;
- l'application des mesures de biosécurité ;
- Le déparasitage des animaux.

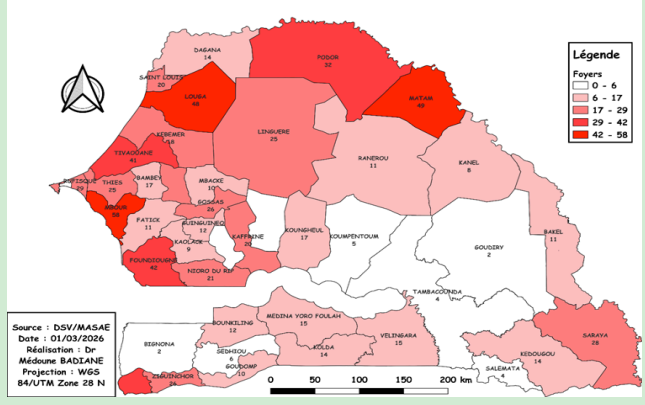


Figure 9 : Répartition des foyers de suspicion de maladies par département durant le mois de février 2026

SITUATION DES MARCHÉS À BÉTAIL

En février, les marchés à bétail montrent des dynamiques contrastées entre les espèces, avec une offre globalement abondante et une demande qui évolue différemment selon les espèces. En effet, durant le **Ramadan** et le **Carême**, les marchés à bétail du Sénégal entrent dans une période marquée par une forte demande en animaux de boucherie. Ces événements religieux influencent traditionnellement les comportements d'achat, avec une pression progressive sur les marchés ovins et caprins (en prévision des fêtes religieuses).

L'offre et la demande en bovins :

L'offre bovine reste soutenue mais évolue différemment selon les marchés dominants. A Dahra, les présentations (offres) passent de 35 597 têtes en janvier à 44 853 têtes en février (+9 256), tandis que les ventes progressent de 23 994 têtes à 32 032 têtes (+8038), traduisant une demande dynamique. A Missirah, l'offre augmente fortement de

38 241 têtes à 58 611 têtes (+20 370) et les ventes de 23 813 têtes à 32 014 têtes (+8 201), mais l'écart reste important. En revanche, à Birkelane, les présentations baissent de 27 756 têtes à 24 372 têtes (-3 384) et les ventes de 18 864 têtes à 15 592 têtes (-3 272), indiquant un ralentissement. Globalement, l'offre bovine demeure supérieure à la demande malgré une bonne absorption sur certains marchés.

L'offre et la demande en ovins :

Le marché ovin montre une progression plus équilibrée. A Missirah, les effectifs présentés passent de 33 360 têtes à 50 380 têtes (+17 020) et les ventes de 21 291 têtes à 27 400 têtes (+6 109). A Dahra, l'offre augmente de 12 570 têtes à 15 825 têtes (+3 255) et les ventes de 8 490 têtes à 10 670 têtes (+2 180). Au foirail des petits ruminants, les volumes restent stables (28 882 à 29 503) avec des ventes en légère hausse (20 346 à 20 874). La demande suit

donc la hausse de l'offre, limitant ainsi les déséquilibres.

L'offre et la demande en caprins:

L'évolution est plus contrastée. A Dahra, les offres progressent de 8 800 têtes à 10 150 têtes (+1 350) et les ventes de 7 560 têtes à 8 400 têtes (+840). A Missirah, l'offre passe de 3 959 têtes à 7 125 têtes (+3 166) et les ventes de 1 959 à 3 990 (+2 031), montrant une amélioration notable de la demande. En revanche, au foirail des petits ruminants, les présentations reculent de 6 624 à 4 591 (-2 033) et les ventes de 4 775 à 3 522 (-1253). Le marché caprin apparaît globalement plus équilibré que ceux des bovins et des ovins.

Analyse des prix par espèce (Annexe 5) :

Bovins:

Le prix moyen bovin est quasi stable (387 912 FCFA).

- Prix le plus élevé : taureaux + 6 ans (756 942 FCFA).



COMITÉ PASTORAL

- Prix le plus bas : **velles 0 –12 mois** (179 702 FCFA).

Forte valorisation des mâles adultes (bœufs 4 – 6 ans : 477 667 FCFA ; taureaux 4 – 6 ans : 582 083 FCFA).

Ovins :

Le prix moyen d'un ovin progresse à 85 710 FCFA.

- Prix le plus élevé : **mâles entiers +12 mois** (136 309 FCFA).
- Prix le plus bas : **femelles 0 –12 mois** (47 154 FCFA).

La hausse est surtout portée par les mâles adultes.

Caprins :

Le prix moyen d'un caprin atteint 48 288 FCFA.

- Prix le plus élevé : mâles +12 mois (65 500 FCFA).

Prix le plus bas : **femelles 0 – 12 mois** (32 266 FCFA).

La demande concerne principalement les mâles adultes.

RECOMMANDATIONS

A l'endroit de l'État et des partenaires

- ❖ Réparer en urgence les forages en panne ;
- ❖ Renforcer les moyens de lutte contre les feux de brousse dans les zones névralgiques ;
- ❖ Redynamiser le dispositif de lutte contre le vol de bétail.

LISTES DES ANNEXES

Ci-joint le lien des annexes du bulletin d'informations pastorales :

https://docs.google.com/document/d/1ULSaSI_jZc2PfNLJrneAhXo_FzuUH-Hg6pKGmQWv313A/edit?usp=drivesdk

STRUCTURES MEMBRE DU COMITE

DPES/MASAE, ST-CNSA, DEEC, PRAPS, PDEPS, ACF, AVSF, DH, ISRA
ANACIM, CSA, CSE, DA, DEFCCS, DGPRE, DIREL, DSV, DIA, DDEQ,

PARTENAIRES FINANCIERS



Technologies for African
Agricultural Transformation

Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Élevage
Structure coordinatrice : Direction de l'élevage (DIREL)